

VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > RECHERCHE > THÈSES > SOUTENUES

Thèse soutenue par Cyrille Dounot, sous la direction de Monsieur Jacques Krynen

LE 20 OCTOBRE 2011

Arsenal
Salle des thèses

Intitulé de la thèse : "L'oeuvre canonique
d'Antoine Dadine d'Auteserre (1602-1682) -
L'érudition au service de la juridiction
ecclésiastique"



Le Centre Toulousain d'Histoire du Droit et des Idées Politiques (CTHDIP) a le plaisir de vous informer que Monsieur Cyrille Dounot, doctorant sous la direction de Monsieur Jacques Krynen, a soutenu sa thèse avec succès sur le sujet suivant : "L'oeuvre canonique d'Antoine Dadine d'Auteserre (1602-1682) - L'érudition au service de la juridiction ecclésiastique".

R é s u m é

Ami du chancelier Séguier, protégé de Colbert, introduit dans la République des Lettres, il maîtrise l'histoire et le droit de façon érudite... Ami du chancelier Séguier, protégé de Colbert, introduit dans la République des Lettres, il maîtrise l'histoire et le droit de façon érudite... Réputé de son vivant, en France et en Europe, il fut réédité longtemps après sa mort, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Ses oeuvres de droit romain (des leçons sur le Code et le Digeste, un commentaire des Institutes) sont typiques d'un jurisconsulte tenant le *ius civile* pour le droit *commun*.

Il rédige en outre un Traité des fictions de droit, le premier du genre. Ses uvres de droit canonique sont plus originales. A travers ses Dissertations de droit canonique, ses Commentaires sur les décrétales d'Innocent III et sur les Clémentines, et son Traité de Défense de la juridiction ecclésiastique, il se démarque fortement du *gallicanisme*.

Luttant tour à tour contre les entreprises des juges séculiers (appels comme d'abus, cas royaux et privilégiés) et les prétentions régaliennes, il se fait le héraut d'un droit pontifical médiéval immédiatement applicable. Par sa grande connaissance de l'Antiquité et des Pères de l'Eglise, il développe un contre-modèle historique, opposé aux libertés gallicanes. De fait, il dote le souverain pontife d'une *plenitudo potestatis* sur l'Eglise et dans l'Eglise, le rendant maître absolu de la juridiction ecclésiastique.

Son travail a été récompensé par le [prix de thèse Jacques Cujas](#) 2012 et par le [Prix Ourliac](#) de l'Académie de *Législation*.

Thèse publiée dans la collection *Thèses de l'IFR*.